



**ARRONDISSEMENT DES ANDELYS  
CANTON DE ROMILLY SUR ANDELLE**

Code postal : 27 610  
Téléphone : 02-32-48-73-00  
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
ORDINAIRE DU MERCREDI 04 NOVEMBRE 2020**

Etaients présents :

Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire  
Monsieur Didier HOUSSAYE, Maires Adjoints  
Madame Pascale BIVILLE,  
Monsieur Xavier CHIVOT,  
Madame Claire LE TOURNEUR,  
Monsieur Frédéric VIEUX, Délégués,  
Monsieur Alain DULONDEL,  
Monsieur Guy DUPUIS,  
Monsieur Rodolphe CORRON, Conseillers municipaux,  
Madame Valérie DELABRIERE,  
Monsieur Jean DELAMARE,  
Madame Juliette KARP,  
Madame Marie-Thérèse LANGLET,  
Madame Josette LEBRETON-PALIER,  
Madame Valérie LEFEBVRE,  
Madame Jocelyne LECOINTRE,  
Madame Monique MASSELIN,  
Monsieur Pierre-Emmanuel NIOCHE,  
Monsieur Christophe PAILLIER.

Absents excusés :

Madame Marie-Claude JULLIEN qui avait donné procuration à Madame Jocelyne LECOINTRE.  
Madame Nadia ABDELAZIZ qui avait donné procuration à Monsieur Jean-Luc ROMET.  
Mr David LEMENAGER qui avait donné procuration à Madame Josette LEBRETON-PALIER.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse LANGLET.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 19 Octobre 2020.

Nombre de Conseillers présents : 22

En exercice : 22

Votants : 22

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire nous fait part d'une triste nouvelle : le décès brutal le 1<sup>er</sup> Novembre, du sage, de l'ancien du Conseil Municipal, Monsieur Pierre CHIAPELLO.

Il indique :

- que vendredi soir, le 30 Octobre, il était encore présent à la réunion « Adjoint-Délégués » avec sa bonne humeur,
- qu'il était un excellent diplomate,
- qu'en charge du personnel communal et des écoles, il accordait une très grande importance aux enfants afin qu'ils bénéficient des meilleures conditions,
- qu'il avait oeuvré à la construction de l'école élémentaire Louise MICHEL, à la réhabilitation de l'école maternelle Maurice GENEVOIX et qu'à ce titre il aura laissé une grande empreinte de son passage,
- qu'il était l'un de ceux qui l'avait sollicité en 2008 pour conduire une liste et qu'au cours de ses trois mandats, il était 1<sup>er</sup> adjoint, puis délégué, en raison de la parité, et actuellement 4<sup>ème</sup> adjoint.

Depuis sa disparition, nous ressentons un grand vide.

Pour lui rendre hommage, il demande au Conseil Municipal et à l'assistance d'observer une minute de silence.

#### **I) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du Mercredi 16 Septembre 2020 :**

**Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du Mercredi 16 Septembre 2020 est approuvé à l'unanimité tel que présenté.**

#### **II) Audit financier :**

Monsieur VIEUX fait part au Conseil Municipal que c'est la troisième fois depuis 2008 qu'il présente au Conseil Municipal un point sur les finances de la commune.

Les fois précédentes étaient en début de mandat en 2008 puis en 2014.

Il indique que les budgets successifs ont toujours reposé sur quatre principes, soit :

- ne pas alourdir la fiscalité,
- maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- développer les infrastructures avec un endettement soutenable,
- préserver l'autonomie financière de la commune.

Il indique que, pendant le précédent mandat, les dotations de fonctionnement versées par l'Etat ont beaucoup diminué. Il s'interroge sur l'avenir par rapport à la disparition de la taxe d'habitation et des conséquences de la crise sanitaire actuelle du COVID 19.

Il présente successivement plusieurs tableaux, comme suit :

#### **Population**

La population actuelle est de 3312 habitants alors qu'en 2008, elle était de 2612 habitants et en 2013, elle était de 2890 habitants.

Cette augmentation est génératrice de nouvelles ressources mais également de nouvelles infrastructures, nouveaux services.

### **Excédent brut de fonctionnement**

Un budget est décomposé en une section de fonctionnement et une section d'investissement. L'excédent brut de fonctionnement doit au minimum permettre de couvrir les annuités d'emprunt (capital + intérêts) et d'autofinancer en partie les travaux d'investissement. Il est resté relativement stable pendant la période écoulée.

Les charges de fonctionnement sont légèrement en augmentation.

La tendance souhaitée est de toujours se situer au dessus des 300.000 €.

### **Produits de fonctionnement**

Les produits de fonctionnement ont été impactés entre 2013 et 2018 par la baisse de la D.G.F. Elle a été compensée avec le produit des impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncières), dû aux nombreuses constructions.

Au niveau de la strate des communes de moins de 3.500 habitants, le produit de la taxe d'habitation de la commune de Romilly sur Andelle est inférieur, et pour la taxe foncière, légèrement supérieur. Mais les bases sont nettement inférieures, ce qui explique que les taux soient plus élevés. Les taux de ces deux taxes sont inchangés depuis 2008.

### **Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement sont restées à peu près stables. Les achats de biens et services ont été contenus au même niveau pendant la période du mandat.

Une légère augmentation des charges de personnel est constatée, due au glissement vieillesse technicité (GVT) et au transfert du salaire de la directrice de la MJC, précédemment intégré aux subventions versées aux associations.

### **Dépenses d'investissement**

La période du mandat a été marquée par la construction de la médiathèque, l'aménagement du Cœur de Bourg, la réhabilitation du bâtiment Patrick Bouté, et le skate -park. La moyenne des dépenses d'équipement est d'environ 792.000 € par an.

### Encours total de la dette par habitant :

En 2008, il avait été décidé de ne pas dépasser une annuité de la dette supérieure à 300.000 €.

Sur l'ensemble de la période des deux mandats (2008-2020), la commune n'a levé que deux emprunts : pour l'école Louise MICHEL et la réhabilitation de CONDORCET- le Cœur de Bourg. Il en résulte qu'à ce jour la commune est faiblement endettée, ce qui laisse une marge de manœuvre pour les investissements futurs.

L'encours de la dette par habitant de Romilly sur Andelle est inférieur à l'encours de la dette pour les communes de la même strate.

Monsieur VIEUX ponctue son intervention, comme il l'avait fait en 2014, en soulignant que les ressources de fonctionnement ne connaîtront probablement pas d'augmentation dans les années futures en raison des reversements dont les montants sont fixés de manière définitive. La disparition de la taxe d'habitation pourrait encore accentuer cette tendance. C'est pourquoi il sera plus que jamais nécessaire d'être vigilant sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

### **III) Convention avec IDS :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'instruction du droit des sols (I.D.S.) était assurée au préalable, gratuitement par les services de l'Etat, la D.D.T.M.

Lorsque l'Etat a mis fin à ce service le 31 Décembre 2016, la Communauté de Communes Lyons Andelle, avec d'autres communautés de communes, l'a mutualisé.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-4-2,

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le service mutualisé d'Instruction du Droit des Sols (IDS), basé aux Andelys, continue à assurer l'instruction des autorisations d'urbanisme pour Seine Normandie Agglomération (SNA) et la Communauté de communes Lyons Andelle (CDCLA). Ce partenariat fait l'objet d'une convention entre les deux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, qui contractualisent ensuite avec chacune de leurs communes membres, adhérentes au service mutualisé.

Les conventions conclues dans ce cadre, ont été prolongées par voie d'avenant jusqu'au 31 décembre 2020. Pour assurer la continuité de ce service à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, il est nécessaire de signer une nouvelle convention entre la Communauté de communes Lyons Andelle et ses communes membres afin de fixer les modalités organisationnelles, administratives, juridiques, techniques et financières de la mise à disposition du service d'instruction commun auprès de la commune.

La convention proposée aux communes membres a été quelque peu modifiée par rapport à celle précédemment signée en 2017. L'objectif de cette nouvelle convention est de répondre aux problématiques rencontrées par le service et d'assurer un service de qualité, répondant aux attentes des communes et du législateur, ainsi qu'un accompagnement renforcé de la mission IDS auprès des pétitionnaires et des élus communaux. La convention intègre donc de nouvelles dispositions, notamment :

- La suppression des frais d'adhésion au syndicat,
- L'accompagnement renforcé des communes dans les démarches liées à l'IDS (visite de chantier, instruction d'avant-projet).

Pour information, le coût à l'acte pour l'année 2020, calculé sur les moyennes des actes transmis sur 2018 et 2019, est de 152,31 €. Le coût du Cub, quant à lui, reste inchangé depuis la création du service, il est de 80 €.

La convention pourra être renouvelée une fois dans les mêmes conditions pour une période de 3 ans avec une faculté de dénonciation des parties en respectant un préavis de 6 mois.

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'instruction du droit des sols avec la Communauté de communes Lyons Andelle,
- dit que les crédits budgétaires seront inscrits au budget principal de la commune.

#### **IV) Fonds de Solidarité Habitat :**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la demande du Conseil Départemental pour la participation au Fonds de Solidarité Habitat (F.S.H.) 2020. La participation est de 0,40 € par an et par habitant. Elle est basée sur le recensement de 2015 soit 0,40 € x 3279 = 1311,60 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour l'abondement 2020 au F.S.H.**

#### **V) Nom de la rue du lotissement « Les Jardins du Marché » :**

Monsieur DULONDEL et Madame JULLIEN informent le Conseil Municipal que les travaux de viabilisation du lotissement « Les Jardins du Marché » devraient être terminés en fin d'année 2020.

La canalisation principale d'eau potable qui passait sur une grande partie des parcelles a été déviée par Véolia et est financée par la CASE et le lotisseur.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal une proposition de nom pour la dénomination de la rue de ce lotissement.

Il indique qu'il lui a été suggéré « La rue du Tournebride ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de dénommer la rue du lotissement « Les Jardins du Marché », « rue du Tournebride ».**

#### **VI) Nom de la sente derrière la rue des Hautes Rives :**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal une proposition de nom pour l'Impasse située au niveau des établissements GAZFIO (ex. BRIFFAULT), dans laquelle s'effectuera l'enfouissement des réseaux électriques.

Des riverains de cette impasse souhaitent que le nom de BRIFFAULT puisse être associé au nom de cette voie.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de dénommer l'impasse au niveau des établissements « GAZFIO, Impasse BRIFFAULT ».**

Monsieur DUPUIS fait part au Conseil Municipal que les travaux d'enfouissement des réseaux seront réalisés début Janvier 2021.

#### **VII) Communications et informations :**

##### **a) Remerciements :**

Monsieur Nicolas MIKOLAJCZYK et sa famille remercient la municipalité pour l'aide apportée lors de leur installation sur notre commune.

Monsieur et Madame Jean-Luc BERANGER remercient la municipalité pour ses marques de sympathie lors du décès de Monsieur Jean-Pierre BILLER.

La famille de Monsieur Benoit VACQUERIE remercie la municipalité pour ses marques de sympathie lors du décès de Monsieur Benoit VACQUERIE.

b) Commerces de proximité :

Afin d'exprimer sa solidarité avec les petits commerces frappés par les conséquences du COVID 19, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir une motion. Il indique qu'il l'a déjà fait à titre personnel et que l'Association des Maires de France (AMF), l'Union des Maires et des Elus de l'Eure (UMEE) se sont mobilisées pour demander à Monsieur le Préfet d'autoriser la réouverture des commerces de centre-ville et de zone rurale.

Le Conseil Municipal est favorable pour le soutien d'une motion en solidarité avec les petits commerces de proximité.

c) Salle de vie RPA La Potière :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'agrandissement de la salle de vie de la RPA La Potière qui passerait de 40 m<sup>2</sup> à 110 m<sup>2</sup>. Cette salle s'avère trop petite pour les animations.

Eure-Habitat, propriétaire, qui va fusionner avec la SECOMILE, est favorable pour ces travaux estimés à 250.000 €. Pour le financement, le C.C.A.S., associé au projet, apportera 100.000 € et Eure-Habitat effectuera un emprunt de 150.000 € sur 20 ans

Eure-Habitat effectuera également des travaux de réhabilitation à la Moineaudière pour un montant de 2.000.000 €. Ils ont sollicité une subvention de la commune qui leur a été refusée. Toutefois, comme cela a déjà été le cas pour la SILOGE, une garantie d'emprunt sur 15 ans pourrait être apportée par la commune.

d) Adhésion au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de l'Andelle et ses Plateaux (S.I.A.E.P.A.P.) :

L'intégration du service « eau potable » de Romilly sur Andelle au S.I.A.E.P.A.P. devrait s'effectuer en 2021 et engendrera une diminution du prix du m<sup>3</sup> d'eau.

e) Petites villes de demain :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Romilly sur Andelle a été retenue par la Préfecture avec d'autres communes du Canton pour pouvoir postuler à l'opération « Petites villes de demain ».

Mille candidatures seront retenues sur toute la France et une réponse leur sera donnée le 15 Décembre prochain.

La Communauté de Communes Lyons Andelle (C.D.C.L.A.) organise une candidature groupée de cinq communes. Cette candidature devra parvenir à la Préfecture avant le 20 Novembre 2020. Un chef de projet serait recruté par la C.D.C.L.A. pour piloter et mettre en œuvre les projets communaux.

f) Rénovation thermique et agrandissement de la mairie :

La demande de subvention de l'Etat (40 % - DETR) pour le projet de rénovation thermique et l'agrandissement de la mairie est à déposer en Décembre 2020.

Le Département s'est déjà engagé pour aider au financement de ces travaux à raison de 10 % pour un premier estimatif chiffré à 500.000 € H.T. L'estimatif actuel est de 650.000 € H.T.

g) Confinement – COVID :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que tous les E.R.P. de la commune (Etablissement Recevant du Public) sont fermés suite à la décision de confinement.

Les seules exceptions sont les « Restos du Cœur », le périscolaire de la MJC A.L.E.R.

Sur décision de Monsieur le Préfet, les personnes circulant dans la rue devront porter un masque à partir de l'âge de 11 ans, et les élèves à partir de 6 ans devront également porter un masque en classe.

Tous les agents communaux poursuivent leur travail en présentiel.

h) Syndicat Mixte de Gestion des Gymnases ( S.M.G.G.) :

Le président du S.M.G.G. est Monsieur Lionel BEZIRARD, la vice-présidente Madame Valérie DELABRIERE.

i) Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Andelle ( S.Y.M.A.) :

Le président du S.Y.M.A. est Monsieur Daniel BUQUET.

j) Résultat des élections sénatoriales :

Lors des dernières élections sénatoriales, Monsieur Hervé MAUREY et Madame Kristina PLUCHET ont été élus sénateurs avec 49,7 % des voix, Monsieur Sébastien LECORNU, remplacé par Madame Nicole DURANTON le temps du ministère, a été élu avec 30,7 % des voix. Monsieur Timour VEYRI n'a obtenu que 15,9 % des voix.

Ces trois candidats ont tenu des réunions à Romilly sur Andelle.

k) Directrice du groupe scolaire :

Madame Isabelle ROUSSEL, directrice des pôles élémentaire et maternelle, a eu un grave accident de cheval et sera absente de nombreuses semaines.

Monsieur le Maire remercie l'Inspecteur d'Académie, Monsieur le CHANONY, pour avoir mis une enseignante en remplacement de Madame Betty FERAY afin que celle-ci puisse assurer l'intérim au niveau de la direction des écoles.

l) Don de masques :

L'Intermarché local a fait don pour les enfants du groupe scolaire de 300 masques.

m) Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) :

Ont été retenus par le Directeur Départemental des Finances Publiques pour siéger comme titulaires à la C.C.I.D. :

Madame Marie-Claude JULLIEN  
Madame Jocelyne LECOINTRE  
Madame Monique MASSELIN

Madame Josette LE BRETON-PALIER  
Monsieur Rodolphe CORRON  
Monsieur Christophe LACOURT  
Monsieur Sébastien DELAVALLE  
Monsieur Bruno MANSUY

et comme suppléants à la C.C.I.D. :

Madame Monique LEGROUT  
Madame Nelly BAILLEUL  
Monsieur Jean-Claude MASSELIN  
Madame Isabelle MEGRET  
Madame Laurence HANQUIER  
Monsieur Philippe DIMPRE  
Monsieur Fabien NEHOU  
Monsieur Urbain CROMBEZ

n) Rapport d'activités de la C.D.C.L.A. :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2019 de la C.D.C.L.A. Celui-ci est consultable au secrétariat de la mairie.

o) Compte Epargne Temps (C.E.T.) :

Tous les agents communaux ont été informés qu'ils pouvaient bénéficier du Compte Epargne Temps.

p) Plan de Prévention de Risques d'Inondation (P.P.R.I.) de l'Andelle :

Le P.P.R.I. de l'Andelle a été adopté par la Préfecture le 7 Juillet 2020. La notification a été transmise le 13 Octobre.

q) Prêt – subvention du Conseil Régional :

Le Conseil Régional a octroyé :

- un prêt de 737.007 € à l'entreprise GAZFIO pour l'achat de quatre centres d'usinage, d'une presse et d'une ligne d'assemblage,
- une subvention de 6.000 € à Monsieur Allan BARBET pour la création d'une activité artisanale au titre du dispositif « Coup de pouce ».

r) Recensement de la population 2021 :

Le recensement de la population s'effectuera du 21 Janvier au 20 Février 2021.

s) Piégeage d'animaux nuisibles :

Une convention de piégeage a été signée avec l'Association de Gestion et de Régulation des Prédateurs de l'Eure. Le piégeur est de Romilly sur Andelle.



t) Illuminations de Noël :

Les illuminations de Noël, composées de 26 points lumineux, se situeront sur trois axes. Une illumination « Bienvenue » sera installée à l'entrée de la commune.

u) Campagne betteravière :

Après d'importantes négociations et l'implication de toutes les parties dont Madame la Sous-préfète des Andelys et le patron des sucrières, les camions de transport de betteraves ne circuleront plus la nuit.

v) France Alzheimer 27 - Halte détente :

L'association France Alzheimer 27 tiendra une permanence une fois par mois pour les aidants et les aidés. Le lieu reste à définir.

w) Ecole Louise MICHEL :

La commission de sécurité du SDIS a émis un avis favorable pour l'école Louise MICHEL.

x) 50 ans de Jumelage Romilly sur Andelle – Biebesheim :

Du 08 Juillet au 12 Juillet 2021, le Comité de Jumelage de la commune se rendra à Biebesheim pour fêter les 50 ans de Jumelage entre les deux communes. Nos jumelés Allemands viendront à Romilly sur Andelle du 2 Septembre au 6 Septembre 2021.

y) Travaux réalisés :

La signalétique au sol a été réalisée dans nos rues par les services techniques et la CDCLA (lignes jaunes, arrêt minute, places handicapées).

Il a fallu un nettoyage des canalisations VMC des écoles.

Nos agents ont repeint les volets et la porte du local communal qui est loué rue Saint-Georges à la société FITECO.

La chaudière du logement du gardien de l'espace Louis ARAGON a été remplacée.

L'accès à l'école de musique au complexe Louis ARAGON a été amélioré (rambardes, éclairage, peintures).

Un contrôle annuel de sécurité a été effectué pour l'ensemble des jeux de la commune. Un jeu ressort a été remplacé sur l'aire de jeux.

Le chemin le long du gymnase Jacques ANQUETIL qui conduit à la maison médicale a été refait en sable de vignat.

Les berges du Cabot qui traverse la Potière ont été nettoyées par nos services municipaux.

Au nouveau cimetière, un quatrième columbarium de 12 places a été installé.

Lors des travaux d'assainissement de la rue Blingue, au niveau de la Sente Langlois, un morceau de de berge s'est effondré. Il a fallu stabiliser la canalisation. L'entreprise COLAS fera les enrobés.

Beaucoup de travaux sont réalisés en ce moment pour la future installation de la fibre.

La piste cyclable comprise entre la Sente Langlois et la rue Saint-Georges est opérationnelle.

Monsieur DULONDEL fait part au Conseil Municipal que les panneaux de signalisation rue de la Libération et Avenue de la Gare ont été changés.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'y a plus de chaudière au fioul qui alimente les bâtiments communaux. La dernière, qui servait pour les douches et vestiaires du RPFM au stade Maurice FLEURIEL, a été remplacée par une chaudière au gaz.

z) Activités communales passées :

Le mercredi 7 Octobre, nous avons reçu au complexe Louis ARAGON les agents de la commune pour une rencontre avec les élus de la municipalité.

Madame LETOURNEUR fait part au Conseil Municipal que la bibliothèque-médiathèque Jacques PREVERT fonctionne essentiellement les mercredis et vendredis en click and collect.

z1) Activités communales à venir :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la célébration du 11 Novembre 2020 s'effectuera avec une participation très réduite.

Monsieur CHIVOT indique qu'il n'y aura pas de messe et que les représentants de Pîtres et de Romilly sur Andelle resteront dans leur commune pour cette cérémonie.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- la réception des nouveaux habitants est reportée d'un an,
- le Noël de la commune est annulé,
- le repas entre les agents communaux et les élus n'aura pas lieu. Il sera remis un panier gourmand aux 59 agents,
- les colis aux seniors : seront livrés ou les seniors viendront les chercher,
- la distribution de friandises de Noël dans les écoles sera effectuée par Monsieur Christophe PAILLIER en remplacement de Monsieur Pierre CHIAPELLO.

z2) Divers :

Monsieur HOUSSAYE invite ses collègues à distribuer le bulletin municipal et l'agenda 2021 les 10 premiers jours de Décembre.

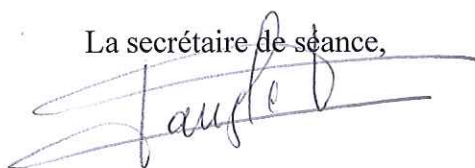
Monsieur CHIVOT fait part au Conseil Municipal que l'animation « La Boussole des Côteaux » a été annulée.

Monsieur VIEUX fait part au Conseil Municipal que l'enseignement musical de l'Ecole de Musique se poursuit à distance.

Monsieur le Maire fait part que l'association ECLAIR dispense ses cours de langues à distance.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 23 heures.

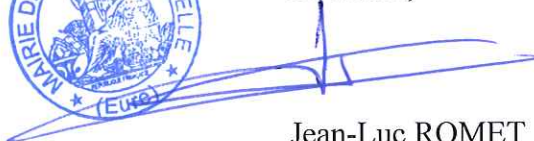
La secrétaire de séance,



Marie-Thérèse LANGLET



Le Maire,



Jean-Luc ROMET